

**INGENIEUR ARCHITECTE**

**MISSION :**

Définit et propose à sa direction la politique de gestion du patrimoine immobilier et en assure la réalisation dans le respect des délais, des budgets, des normes et des procédures de construction.

**FINALITES PRINCIPALES :**

- Propose la politique de gestion immobilière conformément à la stratégie d'implantation géographique de la CNSS (orientations, schéma directeur, plan d'investissements, etc.)
- Présente des choix en matière de gestion des bâtiments : proposition d'éléments d'arbitrage entre les locations, achat de locaux et construction, conditions de cession des locaux ;
- Participe à la définition des normes, procédures et indicateurs de réalisation des bâtiments et en contrôle l'application en coordination avec les responsables ;
- Supervise la réalisation du programme de construction et de rénovation : études techniques, financières, rédaction des cahiers de charge, sélection des prestataires, négociations, suivi des travaux, réception provisoire et définitive, décomptes, relation avec les fournisseurs et sous-traitants, gestion des éventuels litiges, etc.
- Participe à la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier de la CNSS.